

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1204 – 15/11/2024

Descriptif

Objet	:	Aménagement d'une promenade et d'accès à l'eau pour la baignade au quai Wilson (phases SIA 31 à 53)
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur en environnement
Honoraires	:	Le coût total de l'opération est d'environ CHF 42'000'000 HT. La rémunération des mandataires est prévue au tarif horaire.
N° de publication sur simap.ch	:	6635
Date de publication sur simap.ch	:	14 novembre 2024
Délai de rendu	:	8 janvier 2025 à 11h00
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Rue François-Dussaud 10, 1227 Les Acacias
Organisateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Admise (dans la limite de 25 % du montant global de l'offre)
Critères d'adjudication	:	Méthode de travail et compréhension du projet 30 % Expérience et compétences du candidat 30 % Qualité économique globale de l'offre : 30 % – Prix 15 % – Nombre d'heures 15 % Organisation du candidat 10 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire Tmoyenne
Notation du temps	:	Méthode T4
Comité d'évaluation	:	Mme Caroline Labadie, cheffe de projet, Ville de Genève (AGCM) Mme Marianne Herjean, architecte paysagiste M. Nicola Laudani, ingénieur civil M. Nicolas Pradervand, architecte, Ville de Genève (AGCM) M. Christophe Neyroud, architecte
		Suppléant
		M. Gaëtan Clochey, architecte

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : La CCAO apprécierait que les organisations auxquelles sont rattachés les membres du comité d'évaluation soient spécifiées.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur